



## ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

### LES AIDES À LA MOBILITÉ EN NORMANDIE BILAN 2017



#### SOMMAIRE

- L'utilisation des aides à la mobilité
- Le type d'utilisation des aides à la mobilité (restauration, transport....)
- Le montant des aides à la mobilité
- Le profil des bénéficiaires des aides à la mobilité
- L'accès à l'emploi des bénéficiaires des aides à la mobilité

#### L'essentiel

En 2017, plus de 9 100 aides sont versées à 6 900 demandeurs d'emploi pour un montant de 4,1 millions d'euros en Normandie.

37% des aides attribuées ont servi à financer des démarches de recherche d'emploi, 28% ont aidé les demandeurs d'emploi à suivre leur formation. Les aides à la reprise d'emploi représentent 18% des aides versées en 2016.

10% des aides sont consacré à financer le permis de conduire des demandeurs d'emploi.

Les aides pour garde d'enfants concernent 7% des aides.

Le montant moyen des aides versées en 2017 s'élève à 452 €. Il est en moyenne de 797 € pour la formation et de 696 € pour les aides à la reprise d'emploi.

Les aides à la mobilité profitent davantage aux jeunes et aux plus diplômés. En effet, 48% des bénéficiaires ont moins de 30 ans et 47% ont un niveau de formation bac+2 ou plus.

49% des aides versées entre janvier et octobre 2016 ont permis l'accès à l'emploi dans les 6 mois qui ont suivi le versement de l'aide, dont 25% en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois).

**54%**

des aides à la mobilité attribuées à des demandeurs d'emploi ont permis l'accès à l'emploi dans les six mois qui ont suivi le versement de l'aide, dont 24% en emploi durable.



## Le dispositif des aides à la mobilité

Tout demandeur d'emploi peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide à la mobilité, accordée sous la forme d'une prise en charge de tout ou partie des frais de déplacement, de repas, et d'hébergement. Il peut s'agir :

- d'une aide à la reprise d'emploi
- d'une aide à la recherche d'emploi
- d'une aide à l'entrée en formation

Les demandeurs d'emploi parents isolés, peuvent aussi bénéficier de l'Aide à la Garde d'Enfant pour Parents Isolés (AGEPI) pour participer aux frais de garde d'enfants de moins de 10 ans.

L'entretien d'embauche, le concours public, la prestation intensive, l'emploi repris ou la formation suivie doit être situé à plus de 60 km aller-retour ou à 2 heures de trajet aller-retour du lieu du domicile.

L'entretien d'embauche ou l'emploi repris doit concerner soit un contrat à durée indéterminée (CDI) soit un contrat à durée déterminée (CDD) ou un contrat de travail temporaire (CTT) de trois mois consécutifs minimum. Les contrats à temps partiel sont éligibles.

Pour une formation, celle-ci doit être financée ou cofinancée par Pôle emploi (Action de formation conventionnée - AFC, Action de formation préalable au recrutement - AFPR, Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle - POEI, Aide individuelle à la formation - AIF - sauf pour un bilan de compétences) ou financée par un OPCA dans le cadre du dispositif « CSP » ou dans le cadre d'une POE Collective - POEC.

Le montant cumulé des aides versées ne peut pas dépasser 5 000 € sur 12 mois glissants.

Certains demandeurs d'emploi rencontrent des difficultés à trouver un travail à proximité de leur domicile et peuvent être freinés dans leur recherche d'emploi dans des lieux plus éloignés du fait de contraintes financières.

De la même façon, certaines entreprises rencontrent des difficultés de recrutement du fait de pénurie de main-d'œuvre au profil adapté dans un environnement géographique proche.

Pôle emploi a mis en place un dispositif d'aides à la mobilité dont l'objectif est de fluidifier le marché du travail et de lever les freins à la mobilité géographique.

Courant 2014, Pôle emploi réoriente le dispositif des aides à la mobilité et le simplifie pour le recentrer sur la recherche d'emploi.

Ainsi, en 2015, près de 370 000 aides à la mobilité ont été attribuées par Pôle emploi pour un total de 107 millions d'euros. Elles ont concerné 125 000 bénéficiaires au niveau national.

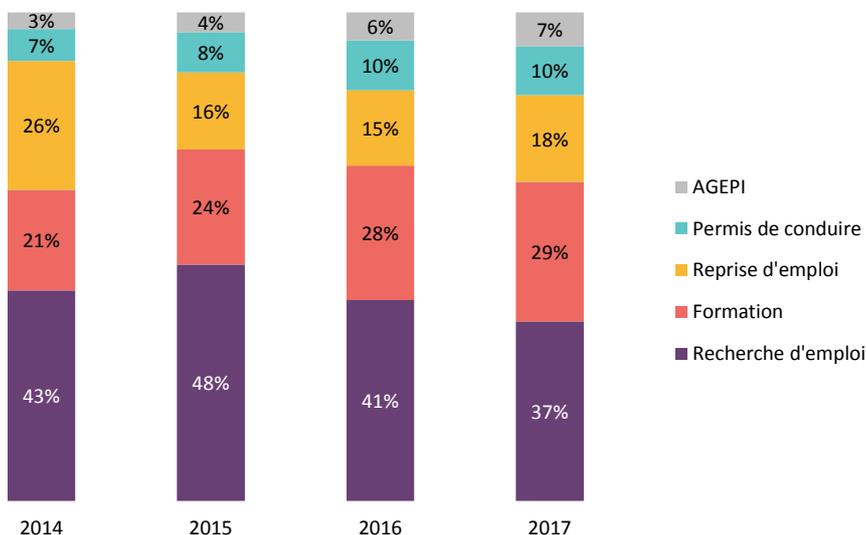


En Normandie, ce sont 9 080 aides qui sont versées en 2015, profitant à 6 330 demandeurs d'emploi. Le nombre d'aides versées augmente de 23% entre 2014 et 2015, en lien avec le recentrage sur les aides à la recherche d'emploi et les modifications des conditions d'attribution des aides. En 2016, le nombre d'aides attribuées (10 500) continue de progresser de 16% en Normandie. En 2017, il diminue pour atteindre **9 140 aides. 6 880 demandeurs d'emploi**, chaque demandeur d'emploi pouvant bénéficier de plusieurs aides, pour un montant total de **4,1 millions d'euros**.

## En 2017, 37% des aides à la mobilité versées sont des aides à la recherche d'emploi.

Les aides à la mobilité sont réparties en 5 familles d'aides : les aides pour la recherche d'emploi, les aides à la formation, les aides à la reprise d'emploi, l'aide au permis de conduire et enfin les aides pour garde d'enfants.

### RÉPARTITION DES AIDES À LA MOBILITÉ ATTRIBUÉES SELON LE TYPE D'AIDE



Source : Pôle emploi, SISP

En 2017, les aides à la reprise d'emploi représentent 18 % des aides attribuées soit une hausse de 3 points en un an. Les aides à la formation atteignent 29% des aides alors que les aides à la recherche d'emploi ne représentent plus que 37% du total (contre 42% en 2016).

En volume, 3 360 aides à la recherche d'emploi ont été versées en 2017 soit 950 de moins qu'en 2016. Cela équivaut à une baisse de 22%.

Les aides à la reprise d'emploi sont stables en un an (1 612 aides).

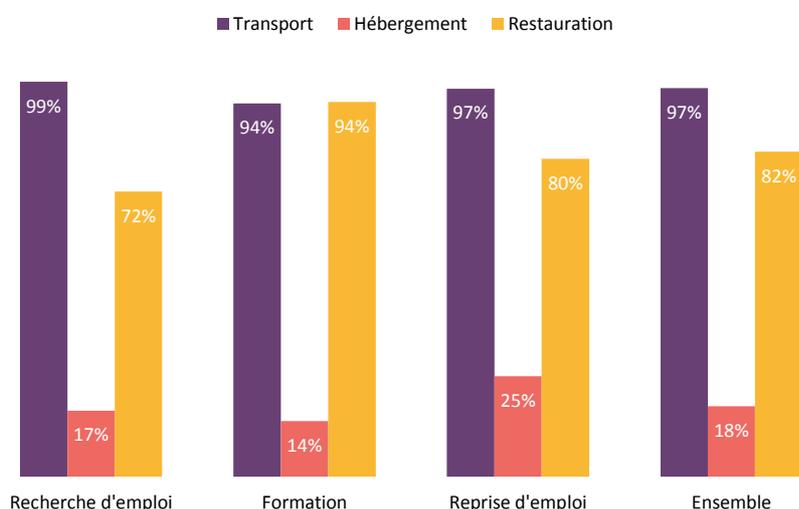
Le nombre d'aides à la formation attribuées baisse de 10% en un pour atteindre 2610 aides.

## 98% des bénéficiaires d'aides à la mobilité perçoivent des aides au transport.

Que ce soit pour les aides à la recherche d'emploi, les aides à la reprise d'emploi ou les aides à la formation, elles peuvent être mobilisées pour des frais liés au transport, à l'hébergement ou à la restauration et elles sont cumulables. 19% des bénéficiaires perçoivent un seul type d'aide, 65% deux types d'aides et 16% les trois aides.

97% des bénéficiaires d'aides à la mobilité perçoivent des aides au transport, 18% des aides à l'hébergement et 82% des aides à la restauration.

### UTILISATION DES AIDES À LA MOBILITÉ SELON LES MODALITÉS D'UTILISATION

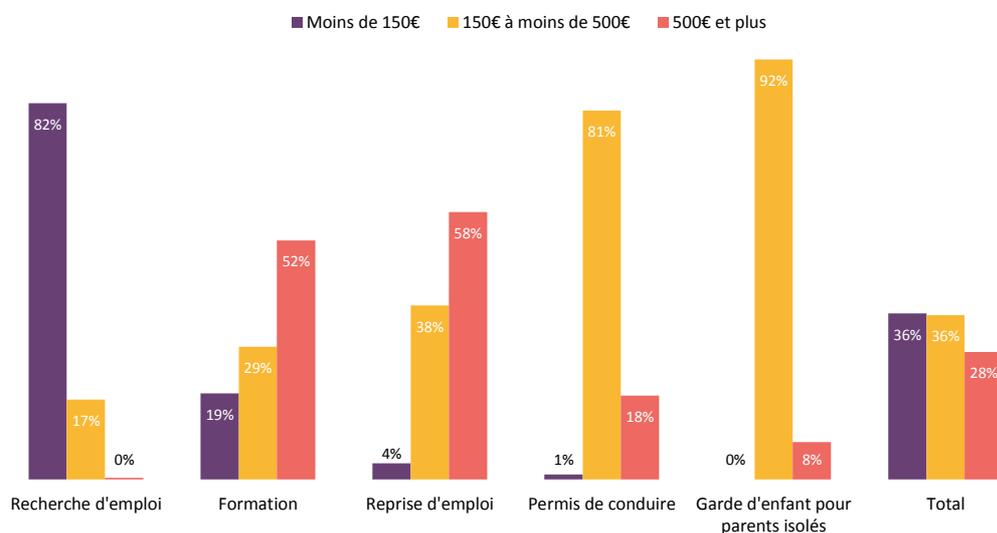


Source : Pôle emploi, SISP

## Le montant moyen des aides versées s'élève à 452 € en 2017.

Le montant moyen des aides versées s'élève à 452 € en 2017. C'est pour les aides à la formation et les aides à la reprise d'emploi que les montants versés sont les plus élevés. Ils sont en moyenne de 797 € pour la formation et de 696 € pour les aides à la reprise d'emploi.

### MONTANT DES AIDES ATTRIBUÉES SELON LE TYPE D'AIDE

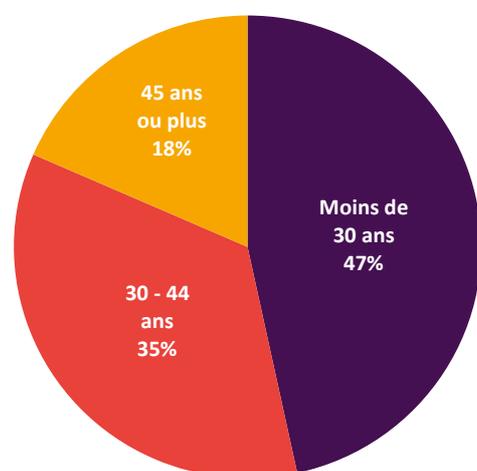


Source : Pôle emploi, SISF

Globalement, les frais engagés par les demandeurs d'emploi pour leur mobilité géographique génèrent des aides qui s'élèvent, pour 36% d'entre elles à moins de 150 €, pour 36% entre 150 € et 500 € et pour 28% à plus de 500 €. Les montants sont toutefois différents selon le type d'aide. Plus de 80% des aides à la recherche d'emploi sont inférieures à 150 € il s'agit pour l'essentiel de déplacements ponctuels avec des frais liés au transport. Les aides à la formation et à la reprise d'emploi sont plus élevées, 80% d'entre elles sont supérieures à 150 € et plus de la moitié dépasse les 500 € : 52% pour les aides à la formation et 58% pour les aides à la reprise d'emploi. En effet, les démarches menées par les demandeurs d'emploi pour la formation ou la reprise d'emploi s'étendent sur des périodes plus longues et génèrent des frais plus importants. Les aides pour gardes d'enfants s'élèvent en quasi intégralité entre 150 € et 500 € pour une moyenne de 421 €. L'aide au permis de conduire est dans 80% des cas comprise entre 150 € et 500 € pour une moyenne de 344 €.

## 47% des bénéficiaires d'aides à la mobilité ont moins de 30 ans.

### RÉPARTITION DES AIDES ATTRIBUÉES EN 2017, PAR ÂGE DU BÉNÉFICIAIRE



Source : Pôle emploi, SISF

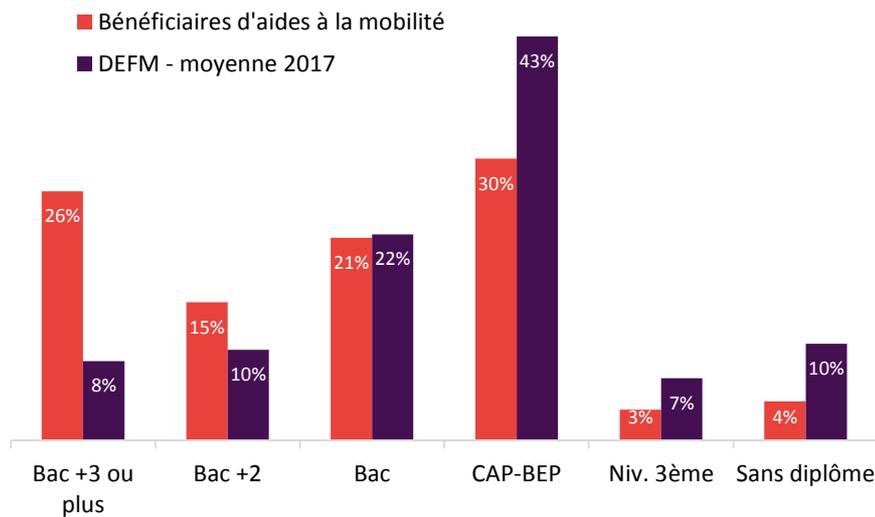
Les bénéficiaires d'aides à la mobilité en 2017 sont à 52% des femmes, proportion identique à la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi en 2017. Cette proportion augmente de 4 points en un an.

En particulier, les hommes utilisent majoritairement les aides à la formation (58%) et les aides à la recherche d'emploi (51%). Les femmes, elles, sollicitent davantage les aides à la reprise d'emploi (53%). L'aide pour la garde d'enfants bénéficie quasi exclusivement à des femmes (98%).

Les aides à la mobilité profitent proportionnellement plus aux demandeurs d'emploi en situation de précarité. En effet, 19% des bénéficiaires de ces aides touchent le RSA alors qu'ils ne représentent que 13% des demandeurs d'emploi de la région.

En 2017, les aides à la mobilité sont fréquemment utilisées par les jeunes : 47% des bénéficiaires ont moins de 30 ans, alors qu'ils ne représentent que 31% des demandeurs d'emploi inscrits. Ils sont particulièrement concernés par les aides à la recherche (51%) et les aides à la reprise d'emploi (51%). En revanche, 18% des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus ont touché une aide à la mobilité alors qu'ils représentent 34% des demandeurs d'emploi.

## RÉPARTITION DES AIDES ATTRIBUÉES EN 2017, PAR NIVEAU DE FORMATION DU BÉNÉFICIAIRE



Source : Pôle emploi, SISF

Les aides à la mobilité sont davantage utilisées par les demandeurs d'emploi les mieux formés : 41% des bénéficiaires ont un niveau de formation bac+2 ou plus alors qu'ils ne représentent que 18% des demandeurs d'emploi inscrits. Les demandeurs d'emploi de niveau bac+ 2 et plus sont plus particulièrement concernés par des aides à la recherche d'emploi (68%) et les aides à la reprise d'emploi (50%).

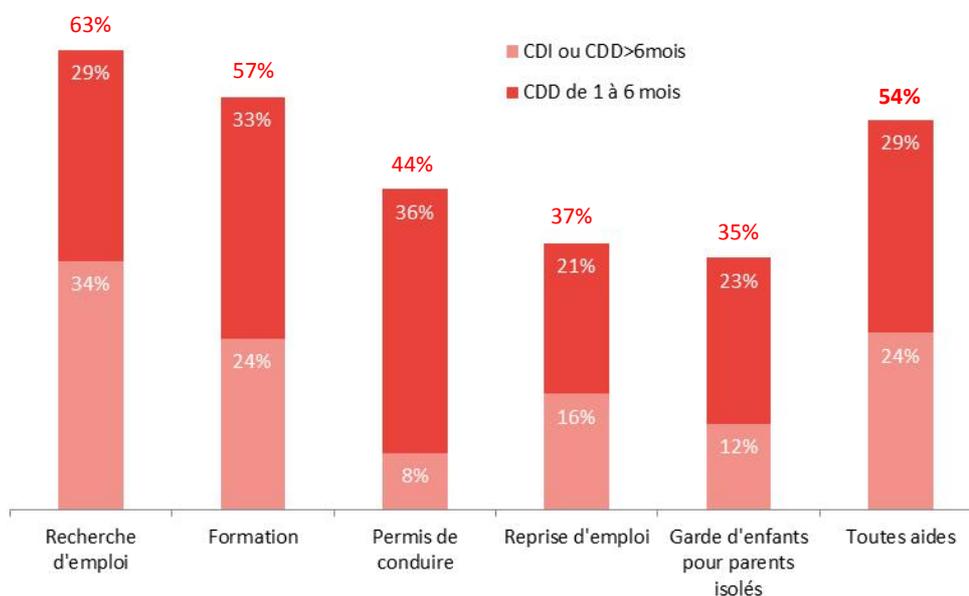
Les demandeurs d'emploi ayant un niveau CAP-BEP ou moins représentent 37% des bénéficiaires d'aides à la mobilité pour 60% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2016.

## 54% des aides à la mobilité attribuées entre janvier 2016 et juin 2017 ont permis l'accès à l'emploi dans les six mois qui ont suivi le versement de l'aide.

Entre janvier 2016 et juin 2017, 15 699 aides à la mobilité sont versées à près de 10 900 demandeurs d'emploi. 54% de ces aides ont permis l'accès à l'emploi dans les 6 mois qui ont suivi le versement de l'aide, dont 24% en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois).

## TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI SELON LE TYPE D'AIDE À LA MOBILITÉ

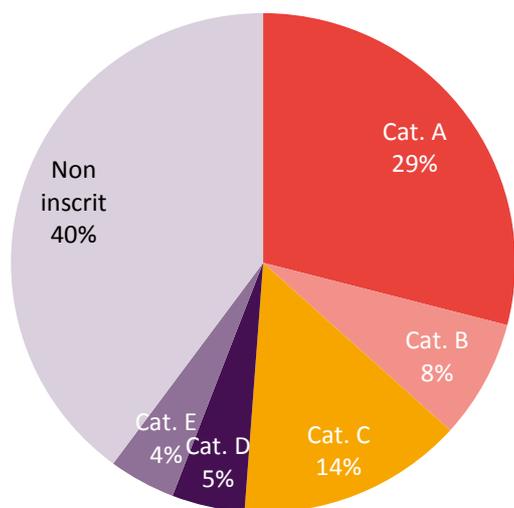
Source : Pôle emploi, SISF



Ce sont les aides à la formation et à la recherche d'emploi qui permettent le plus l'accès à l'emploi. 63% des aides à la recherche d'emploi versées sont suivies d'un accès à l'emploi dans les 6 mois qui suivent le versement de l'aide. Ce taux est de 57% pour les aides à la formation. 34% des accès à l'emploi suite au versement d'une aide à la recherche d'emploi est un emploi durable. De la même façon, l'accès à l'emploi durable est de 24% pour les aides à la formation. L'accès à l'emploi est moins fréquent suite à des aides à la reprise d'emploi et des aides pour garde d'enfants : respectivement 37% et 35%.

## 6 mois après le versement d'une aide à la mobilité, 40% des demandeurs d'emploi bénéficiaires ne sont plus inscrits à Pôle emploi.

### SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES D'AIDES À LA MOBILITÉ 6 MOIS APRÈS L'ATTRIBUTION DE L'AIDE



Source : Pôle emploi, SISF

6 mois après le versement d'une aide à la mobilité, 40% des demandeurs d'emploi bénéficiaires ne sont plus inscrits à Pôle emploi. 22% d'entre eux sont en emploi mais toujours inscrits à Pôle emploi en catégorie B ou C. 8% sont en formation, en contrat aidé ou en cours de création d'une entreprise (cat. D ou E). Enfin 29% des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une aide à la mobilité sont sans emploi 6 mois après le versement de cette aide.

## EN SAVOIR PLUS



[pole-emploi-normandie.fr](http://pole-emploi-normandie.fr)  
Dans la rubrique marché du travail

- > La demande d'emploi
- > Les statistiques par territoire
- > Les entreprises et l'emploi
- > Les études et les analyses

<http://statistiques.pole-emploi.org>



Responsable de la rédaction  
Frédérique PELLIER

Réalisation  
Service Statistiques, Études et Évaluation  
[stats.normandie@pole-emploi.fr](mailto:stats.normandie@pole-emploi.fr)

Pôle emploi Normandie  
Le Floral - CS 92053  
90 avenue de Caen 76040 Rouen Cedex 1

[www.pole-emploi-normandie.fr](http://www.pole-emploi-normandie.fr)

